

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 19 mars 2025

*L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf mars à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.*

*Etaient présents :*

<i>M. POIRON Jean-Pierre</i>	<i>Mme ESCOFET Dany</i>
<i>M. JACQUEMOT Jean-Paul</i>	<i>Mme VIAL Simone</i>
<i>M. PALAIS Jean-Claude</i>	<i>M. SERRAILLE Michel</i>
<i>Mr Jean-Claude PALAIS</i>	<i>Mr POMMIER Philippe</i>

*Absents excusés :* *Mme COLLON Colette*

*Secrétaire de séance :* *Mme ESCOFET Dany*

**Objet EHPAD– Réf : 2025.01.02  
Embauche d'un agent social en cdd à temps complet.**

Madame la Présidente explique à l'assemblée qu'un poste d'agent social à temps complet a été créé au 1<sup>er</sup> mars 2021 et à la suite du départ de l'agent il convient de le pourvoir au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Vu la déclaration de vacance du poste enregistrée sous le n° V042241203000129 ;

Suite à l'annonce publiée dans la bourse de l'emploi, le directeur de l'E.H.P.A.D n'a reçu aucune candidature satisfaisante.

Madame la Présidente propose en conséquence de pourvoir cet emploi par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

L'agent recruté sera rémunéré au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent soit à l'indice brut 371 indice majoré 369.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette question.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'embaucher un agent social sur un contrat à durée déterminée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 aux conditions susnommées ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget.

FAIT ET DELIBERE LES ~~JOUR, MOIS ET AN SUSCITÉS~~ Article 10 de la loi n° 2011-1056 du 20 septembre 2011 relative à la fonction publique territoriale

042-264210220-20250319-20250102-DE

Accusé certifié exécutoire

VIOLAY, le 25 mars 2025

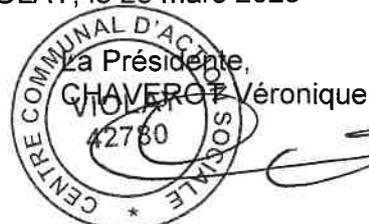
Réception par le préfet : 08/04/2025

Publication : 10/04/2025

Le secrétaire de séance,  
Dany ESCOFET

Pour l'autorité compétente par délégation

La Présidente,  
CHAVEROT Véronique  
42780



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 10/04/2025  
Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux service de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)